

Délibération du CONSEIL

AMENAGEMENT ET HABITAT - URBANISME ET AMENAGEMENT - RENOUVELLEMENT URBAIN

FACHES-THUMESNIL - (1) - Jappe Geslot - Bilan de la concertation et bilan de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale

La Commune de Faches-Thumesnil a le projet de réhabiliter et de transformer profondément le secteur « Jappe-Geslot » situé entre les rues de la Jappe, du Pont, Nouvelle, des Margueritois, Racine et La Fontaine.

Pour guider les réflexions sur le devenir de ce secteur, la Commune de Faches-Thumesnil a sollicité Lille Métropole pour mener une étude de programmation urbaine, de manière concertée.

Par délibération communautaire n° 09 B 0799 du 11 décembre 2009, Lille Métropole a décidé d'engager les études de programmation relatives à ce projet.

Ces études se sont déroulées courant 2012 et le programme s'inscrit pleinement dans le cadre des différentes politiques communautaires prioritaires notamment en matière :

- de transport et de déplacement (proximité d'une ligne à haut niveau de service et de la gare SNCF de Ronchin) ;
- d'habitat (résorption de l'habitat insalubre dans les courées situées rue de la Jappe et création de nouveaux logements) ;
- et plus globalement de renouvellement urbain, de Ville intense et de développement urbain.

Dans le cadre de ces études, il a été décidé en lien avec la commune de Faches-Thumesnil d'ouvrir la concertation auprès de la population dès la fin de la première phase d'étude qui avait pour objectif d'établir un diagnostic du secteur.

Conformément à la délibération n°12 C 0142 du conseil de Lille Métropole du 23 mars 2012,

Deux réunions publiques ont été organisées dans un souci de dialogue et d'échange :

- * Une réunion publique de lancement le 15 mars 2012
- * Une réunion publique de rendu le 18 septembre 2012

Entre ces deux réunions publiques, deux ateliers urbains appelés les « Ateliers de la Jappe » se sont tenus les 5 avril et 16 juin 2012.

Ces réunions publiques et ateliers urbains ont été annoncés dans les bulletins municipaux de mars 2012 et mai 2012, ainsi que sur internet.

La réunion publique du 15 mars 2012 présentait le diagnostic de l'étude de programmation et les échanges ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

Habitat

- l'ambition de réaliser un quartier à dominante d'habitat,
- l'impact des futures constructions et les vis-à-vis avec l'habitat existant : prise en compte du contexte existant,
- le relogement et les modalités de relogement des habitants des courées rue de la Jappe et rue du Pont, habitat ancien dégradé voire indigne,
- l'objectif de proposer de l'habitat varié.

Déplacement

- le souhait de valorisation des modes de déplacements doux dans le quartier,
- l'implantation de bornes V'Lille à proximité ou sur le site, et l'importance de l'offre en transports en commun

Voirie, stationnement et espaces verts

- le maintien d'un espace vert et le repositionnement des jardins partagés existants,
- le prolongement des rues Racine et de La Fontaine, aujourd'hui en impasse, pas forcément carrossables,
- l'opportunité de gérer en souterrain le stationnement des résidents.

Divers

- la programmation et la dimension économique du futur projet et l'implication des participants aux ateliers urbains sur ces sujets,
- la sécurisation du site dans l'attente de la mise en œuvre du projet : acquisition, démolitions, sécurisation des biens vides.

Le premier atelier urbain a été l'occasion de débattre autour des thèmes suivants : le désenclavement du site, le stationnement, les parcours piétons, l'habitat, les usages récréatifs.

Le second atelier urbain a permis d'exposer les points de projet qui ont été ajustés suite au premier atelier notamment sur les questions de densité et de formes urbaines, les équipements scolaires, le stationnement mutualisé, la gestion des eaux, les usages des agrafes vertes, les usages de la place en entrée de site.

La réunion publique du 18 septembre 2012 a enfin représenté l'opportunité de résumer l'avancement des réflexions sur le projet lors des 3 premières rencontres et d'en fixer les principes, de manière tout à fait concertée.

Le public a largement participé aux différentes réunions et le projet a été ajusté au fur et à mesure des remarques émises lors de celles-ci.

Suite à ces étapes de concertation, ont notamment été actés par la ville, les points suivants :

- un programme d'environ 480 logements,
- la validation de la répartition dans le programme proposé de 30% de logements locatifs sociaux, 20% d'accession sociale, et 50% d'accession libre,
- la création d'environ 600 m² de locaux d'activités,
- la constitution d'un maillage viaire hiérarchisé en relation avec les rues La Fontaine et Racine, avec une vitesse de circulation réduite pour favoriser les modes doux,
- la requalification des espaces extérieurs, avec notamment des espaces minéraux et végétalisés, en lien avec les espaces verts des environs.

Une étude d'impact a été réalisée du 1^{er} septembre 2014 au 31 décembre 2015, sur la base de l'étude de programmation et des éléments de concertation. Elle a été transmise à l'autorité environnementale (DREAL) le 11 février 2016 qui l'a réceptionnée le 24 février 2016. La DREAL, qui a dès lors eu 2 mois pour émettre un avis, a remis son avis le 21 avril 2016.

Les recommandations de la DREAL portent sur les sujets suivants :

- La prise en considération, dans la conception du projet, des catiches en tant que gîtes potentiels de chiroptères,
- la vérification de la faisabilité de l'infiltration des eaux pluviales et le fait de privilégier le rejet dans le milieu naturel,
- l'approfondissement du volet sanitaire du projet, notamment en termes de déplacements doux et de prise en compte des nuisances des infrastructures à proximité du site.

Conformément à l'article L.122-1-1 du code de l'environnement, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ont été mis à disposition du public du 9 au 23 mai 2016 inclus, à la MEL et en mairie de Faches-Thumesnil, avec un registre permettant de recueillir l'avis du public.

Un porté à connaissance de cette mise à disposition du public a été publié le 30 avril 2016 dans les journaux La Voix du Nord et Nord-Eclair, ainsi que sur le site internet de la MEL, et par voie d'affichage, et ce, conformément à la délibération n°15 C 1115 du conseil de la MEL du 18 décembre 2015.

Les remarques émises dans les registres mis à disposition du public ont principalement porté sur les thèmes suivants :

Habitat

- questionnement sur le positionnement projeté de la résidence senior, en lien notamment avec la proximité des commerces existants, sans remettre en cause son intérêt sur le site.

Déplacements et circulation

- questionnement sur la circulation future et les impacts sonores, pendant et après les travaux, repris de manière détaillée dans l'étude d'impact,
- souhait d'une plus grande place pour le vélo dans le quartier de la Jappe-Geslot, et dans la ville de Faches-Thumesnil de manière générale.

Voirie, stationnement et espaces verts

- questionnement sur le maintien de stationnement alterné dans la rue La Fontaine,
- questionnement sur la remise en état du prolongement de la rue La Fontaine jusqu'à la rue de la Jappe,
- questionnement sur la zone 30 et le type d'aménagements liés à cette zone à vitesse réduite,
- souhait du maintien en impasse de la portion de la rue Racine comportant des garages,
- souhait de création de zones de cultures maraîchères et fruitières à visée pédagogique pour les habitants, en lien avec le maintien des jardins partagés.

Divers

- satisfaction quant au travail approfondi de l'étude d'impact qui rassure et permet la bonne compréhension du projet,
- satisfaction quant à l'ambition de réduire la vitesse automobile et à la réflexion sur la mobilité des piétons dans le secteur.

Cette étape clôt la concertation préalable lancée depuis 2012 et permet de conclure que les remarques ne sont pas de nature à remettre en cause le projet.

L'intérêt métropolitain se justifie par le fait que cette opération d'aménagement est prévue dans une commune dite « article 55 de la loi SRU », puisque qu'elle contribue significativement à la production de logements sociaux, et par conséquent à l'atteinte des objectifs définis en exécution de cet article 55.

Le projet et ses grands enjeux urbains répondent pleinement aux objectifs de la MEL.

En conséquence, la commission AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET URBANISME consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1. de tirer le bilan de la concertation,
2. de tirer le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée de l'avis rendu par l'autorité environnementale sur le projet de création de ZAC de la Jappe-Geslot,
3. d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document faisant suite à cette délibération

Adopté à l'unanimité

Acte certifié exécutoire au 01/07/2016

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,

Le Responsable délégué



Arnaud FICOT